

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### **Arrêté du 25 février 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale**

NOR : INTC1905905A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 25 février 2019 est autorisée au ministère de l'intérieur, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale.

Les candidats pourront s'inscrire selon les modalités suivantes :

- soit par voie électronique sur les sites internet du recrutement de la police nationale : « [www.lapolicenationalerecrute.fr](http://www.lapolicenationalerecrute.fr) » et « [www.devenir-policier.fr](http://www.devenir-policier.fr) », soit sur le site intranet de la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale. La date limite de validation des formulaires d'inscription est fixée au vendredi 29 mars 2019, 18 heures (heure de Paris) ;
- soit par dépôt d'un dossier de candidature papier. La date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers complets est fixée au vendredi 29 mars 2019 à minuit, heure de Paris (le cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers d'inscription pourront être retirés auprès des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur de l'Est, du Nord, de l'Ouest, du Sud, du Sud-est, du Sud-ouest, de la zone de défense et de sécurité de Paris, ou des secrétariats généraux pour l'administration de la police de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon ou téléchargés, soit sur les sites internet du recrutement de la police nationale : « [www.lapolicenationalerecrute.fr](http://www.lapolicenationalerecrute.fr) » et « [www.devenir-policier.fr](http://www.devenir-policier.fr) », soit sur le site intranet de la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les 28 et 29 mai 2019 dans les centres d'examen mis en place par les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur Nord, Sud-Est, Sud et délégation régionale de Toulouse, Est, Ouest, Sud-Ouest, zone de défense et de sécurité de Paris, des secrétariats généraux pour l'administration de la police nationale de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

La phase d'admission se déroulera à compter du lundi 25 novembre 2019 à Ecully (69).

Le nombre total de postes offerts par spécialité sera fixé par arrêté ministériel ultérieur.

La spécialité ouverte est la suivante :

- Identité judiciaire.